



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants familiaux

Question écrite n° 78074

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie sur les difficultés rencontrées actuellement par les assistants familiaux dans l'exercice de leur profession. En effet, l'assistant familial exerce une activité qui s'insère dans le dispositif de protection de l'enfance. C'est un véritable métier avec des satisfactions mais aussi des contraintes qui nécessitent une grande mobilisation. Aujourd'hui, dans un contexte social difficile, le métier d'assistant familial se dégrade. Ces professionnels doivent faire face à des situations de plus en plus compliquées dans l'éducation des enfants et des jeunes. La prise de risque dans la réalisation de leur mission conduit les assistants familiaux au découragement et parfois même à un sentiment d'isolement avec une grande détresse psychologique. Face à cela, force est de constater une baisse du nombre d'assistants familiaux et la difficulté des conseils départementaux à faire face aux besoins d'accueil en famille. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions elle entend prendre afin de tenir compte de la difficulté de l'exercice de la profession rencontrée dans les conditions d'accueil compte tenu du profil particulier de certains mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78074

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2794